

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CP2024-  
12/4/13  
DOSSIER N°6640**

**DEMANDE DE DOTATION DE FONCTIONNEMENT  
COMPLEMENTAIRE - COLLEGE DE SAINT VAURY**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN  
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : DEMANDE DE DOTATION DE FONCTIONNEMENT  
COMPLEMENTAIRE - COLLEGE DE SAINT VAURY**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-12/4/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide de ne pas accorder de Dotation Globale de Fonctionnement complémentaire d'un montant de **21 000 €** sollicité par le collège de Saint – Vaury.

*L'EPLÉ peut assumer les frais de viabilisation à venir, sans compromettre sa santé financière après un prélèvement de **21 000 €** ramenant son fonds de roulement à 2,3 mois de fonctionnement qui se trouve dans les niveaux budgétaires prudentiels définis par le Département et le Rectorat (entre 2 et 4 mois).*

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**